

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le **15 FEV. 2012**

Direction des Ressources humaines

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 15 décembre 2011, vous avez appelé l'attention du Secrétaire général sur la situation des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) transférés dans les collectivités territoriales qui n'ont plus la possibilité de siéger dans les comités locaux d'action sociale du ministère (CLAS).

A cet effet, je vous confirme les réponses qui ont déjà été apportées au président du comité central d'action social par mes services sur ce sujet à savoir que les dispositions de l'article 2.4 de la circulaire du 11 février 2010, prévoient que les OPA mis à disposition sans limitation de durée (DSLSD) auprès du Conseil général ne peuvent plus être représentants au comité technique de leur service d'origine même s'ils ont participé au scrutin du 19 octobre 2010 relatif à la mise en place des comités techniques dans les direction départementales des territoires (et de la mer).

Ces dispositions sont de fait applicables aux instances émanant des comités techniques tels que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions locales de formation (CLF) ainsi qu'aux comités locaux d'action sociale (CLAS) en application de l'article 24 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 qui dispose que leur composition doit être en conformité avec la représentativité des organisations syndicales au comité technique.

Enfin, le maintien de l'accès aux prestations d'action sociale du ministère pour les OPA en DSLSD est conditionné au principe de non cumul mais ne les autorise pas pour autant à siéger dans les CLAS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire Général de la Fédération nationale  
de l'équipement et de l'environnement CGT  
263, rue de Paris - case 543 -  
93515 - MONTREUIL CÉDEX

La directrice des ressources humaines  
  
Hélène EYSSARTIER